

29.—Le Greffier de la Cité soumet une communication de M. J. Crépeau, Sous-Greffier de la Cité, se plaignant de certain article publié dans le journal "Beck's Weekly".

Déposée sur le bureau.

M. l'échevin L. A. Lapointe soulève une question de privilège et déclare qu'il ne doute pas que M. Crépeau puisse se défendre lui-même contre les accusations contenues dans ledit article, il ajoute que non seulement M. Crépeau est accusé, mais tous les échevins aussi.

M. l'échevin L. A. Lapointe donne ensuite lecture de l'extrait suivant de l'article en question, savoir :

"Des gens comme Crépeau et un groupe d'échevins se faisaient déjà un joli revenu en exploitant les journaliers employés par la Ville à nettoyer les rues, en prélevant un tribut sur les pauvres mercenaires."

Il demande au Maire de dire au Conseil ce que l'on devrait faire pour venger l'honneur et la dignité du Conseil de Ville.

M. l'échevin L. A. Lapointe dépose alors entre les mains du Greffier de la Cité un exemplaire du "Beck's Weekly", numéro du 21 courant.

MM. les échevins Larivière, Turcot, Ménard, Judge, Blumenthal, Séguin et Martin font aussi quelques remarques relativement audit article.

M. l'échevin O'Connell demande alors que M. Crépeau soit prié de comparaître devant le Conseil et de répondre à quelques questions qu'il désire lui poser au sujet d'une certaine partie dudit article où son nom est mêlé à celui de M. Crépeau.

Avec la permission du Conseil, M. Crépeau comparait devant le Conseil et M. l'échevin O'Connell lui ayant demandé si les faits contenus dans l'article sus-mentionné du "Beck's Weekly" sont vrais et s'il (M. Crépeau) a jamais sollicité son influence ou son vote en faveur d'une mesure quelconque, M. Crépeau répond que tout l'article en question est faux et qu'il n'a jamais demandé à l'échevin O'Connell de voter pour ou contre aucune mesure au Conseil de Ville.

En réponse à une question posée par M. l'échevin Giroux, au nom de tous les membres du Conseil, à savoir s'il (M. Crépeau) avait jamais sollicité le vote d'un échevin, M. Crépeau répond : "Jamais."

Son Honneur le Maire adresse alors la parole aux membres du Conseil et dit que la situation est sérieuse, vu que le bon renom du Conseil de Ville est en jeu. Il exprime son regret que de pareilles accusations aient été portées contre M. Crépeau, qu'il connaît depuis quatorze ans et qu'il a toujours considéré comme un employé fidèle. Il regrette les injustes insinuations faites contre tout le Conseil.

Il suggère que la présente assemblée soit ajournée à mercredi prochain, le 25 du courant, et que, dans l'intervalle, le Département en Loi soit prié d'indiquer au Conseil quels sont les procédures qui devraient être prises pour venger l'honneur du Conseil.

M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'éch. O'CONNELL,

Propose : Que le Conseil s'ajourne à mercredi le 25 du courant, à 4 heures, et que, dans l'intervalle, le Département en Loi soit prié de prendre connaissance de l'article publié par le journal "Beck's Weekly", en date du 21 du courant, et d'aviser le Conseil sur les recours qu'il peut avoir contre les propriétaires ou les éditeurs de ce journal et sur les procédures qu'il peut adopter pour faire valoir ses droits et revendiquer son honneur et sa dignité.

Ladite proposition étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

Résolu : En conséquence.

Le Conseil s'ajourne en conséquence à mercredi le 25 du courant, à 4 heures p.m., pour continuer le présent ordre du jour.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

29.—The City Clerk submitted a communication from Mr. J. Crépeau, Asst.-City Clerk, complaining of certain article published in a newspaper called "Beck's Weekly".

Laid on the table.

Ald. L. A. Lapointe rose to a question of privilege and stated that he had no doubt Mr. Crépeau would defend himself against the charges contained in said article. He added that not only Mr. Crépeau was accused, but all the Aldermen.

Ald. L. A. Lapointe then read the following extract from the article in question, namely :

"Fellows like Crépeau and a bunch of Aldermen were already getting a fat thing out of day laborer street cleaning by City laborers, levying tribute of the struggling poor."

He asked the Mayor to advise the Council on what should be done in order to vindicate the honor and dignity of the City Council.

Ald. L. A. Lapointe then filed with the City Clerk a copy of the "Beck's Weekly", issue of the 21st instant.

Aldermen Larivière, Turcot, Ménard, Judge, Blumenthal, Séguin and Martin added some remarks in connection with said article.

Alderman O'Connell then asked the Council that Mr. Crépeau be requested to appear before the said Council and answer some questions he desired to put to him relating to a certain part of said article wherein his name was joined with that of Mr. Crépeau.

With the permission of the Council, Mr. Crépeau appeared before the Council and Ald. O'Connell having asked him whether the facts contained in the article of the "Beck's Weekly" referred to were true, and whether he (Mr. Crépeau) had ever sought for his influence or vote in favor of any measure whatsoever, Mr. Crépeau replied that the whole of the article in question was false and that he had never asked Ald. O'Connell to vote for or against any measure in the City Council.

In reply to a question put by Ald. Giroux, on behalf of all the members of the Council, as to whether he (Mr. Crépeau) had ever solicited any Alderman for his vote, Mr. Crépeau answered : "Never".

His Worship the Mayor then addressed the members of the Council and stated that the situation was a serious one, as the good name of the City Council was at stake; he expressed his regret that such accusations had been made against Mr. Crépeau, whom he had known as a faithful employee for fourteen years. He also regretted the unjust assertions against the whole Council.

He suggested that the present meeting of the Council be adjourned until Wednesday next, the 25th instant, and that in the meantime the Law Department be requested to advise the Council as to the proceedings to be taken to vindicate the honor of the Council.

Ald. L. A. LAPOINTE thereupon moved, seconded by Ald. O'CONNELL,

That the Council adjourn until Wednesday, the 25th instant, at 4 o'clock p.m., and that, in the meantime, the Law Department be requested to take cognizance of the article published by the newspaper "Beck's Weekly", on the 21st instant, and to advise the Council as to the recourse it may have against the owners or the editors of such newspaper and as to the proceedings it may take to uphold its rights and vindicate its honor and dignity.

Said motion being put, it was carried and

Resolved : Accordingly.

The Council accordingly adjourned until Wednesday, the 25th instant, at 4 o'clock p.m., to continue the present order of the day.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.